

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.01PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- pour le
renouvellement des compteurs d'eau, gaz et électricité, ainsi que les
petites extensions des réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 6 février 2024.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise MAJOLA, Khéna BALET, Stéphane BALET, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Ervin SHEU, Roland VILLARD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Gaël ZBINDEN, Resp.dép.réseaux de distribution, Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section électricité-multimédia.

Nous les remercions vivement pour leurs explications claires et complètes et leurs réponses à nos questions.

Contexte et discussions

Le présent préavis permet de renouveler les équipements susmentionnés et répond aux exigences légales. Cette demande de crédit d'investissement est récurrente, annuellement, depuis 2009 auprès du Conseil communal, à l'exception de 2023 où la Municipalité n'a pas demandé de crédit d'investissement mais utilisé le solde restant de 2021 et 2022. Ces derniers n'avaient pas été entièrement dépensés en raison du Covid et de la gestion de la crise liée à la pénurie d'électricité.

Cette année, pour des raisons d'efficacité et pour avoir davantage de souplesse dans la gestion de l'enveloppe qui lui est attribuée, la Municipalité propose au Conseil Communal de valider un budget pour les 3 ans à venir. En effet, l'achat et le remplacement de ces installations ne sont pas calqués sur un calendrier annuel et peuvent présenter quelques variations. Au cas où les dépenses devaient dépasser le budget annuel attribué, cela nécessiterait alors des demandes de crédits complémentaires.

Ainsi, la commission salue cette manière de faire et trouve qu'une demande triennale a du sens, également en regard de la durée de législature. Le montant demandé soit CHF 2'100'000.- est conforme au plan des investissements 2023-2032 et, aux yeux de la commission, entièrement justifié par la planification des projets présentés par la délégation municipale.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les durées des amortissements, auxquelles l'article 3 du présent préavis fait référence, celles-ci sont définies de manière standard pour toute la Suisse et, par conséquent, ne présentent pas de marge d'interprétation. Le SEY suit de manière précise l'évolution de ses équipements et ne les remplace que si c'est nécessaire.

La commission n'a donc ni vœux particuliers ni remarques à formuler. Elle relève l'excellente gestion du SEY dans le suivi méticuleux et le contrôle de ses équipements, ainsi que dans la manière dont il les renouvelle et gère son budget.

Conclusion

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis et ses articles 1 à 3.

Anne GILLARDIN GRAF, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 15 février 2024